

NEW EUROPE COLLEGE



Travaux du colloque

*Le corps et ses hypostases en Europe et
dans la société roumaine du
Moyen Âge à l'époque contemporaine*

1 novembre 2008
New Europe College, Bucarest

Coordinateurs :
Constanța VINTILĂ-GHIȚULESCU
et Alexandru-Florin PLATON

Editor: Irina VAINOVSKI-MIHAI

Le colloque qui est à l'origine de ce volume a été organisé dans le cadre du programme NEC-Link et a été financé par Higher Education Support Program et par l'Ambassade de France en Roumanie.

La publication de ce volume a été rendue possible par le soutien accordé au NEC par l'Ambassade de France en Roumanie.

Copyright © 2010 – New Europe College

ISBN 978-973-88304-3-1

New Europe College
Str. Plantelor 21
023971 Bucharest
Romania

www.nec.ro; e-mail: nec@nec.ro
tel: (+4) 021.327.00.35; fax: (+4) 021.327.07.74

LE CORPS COMME MÉTAPHORE DANS LE TRAITÉ *LE LIVRE DU CORPS DE POLICIE* DE CHRISTINE DE PIZAN : UNE INTERPRÉTATION ET SA CRITIQUE

Alexandru-Florin PLATON

La biographie de Christine de Pizan (environ 1364/1365 – environ 1430)¹ est relativement bien connue, au moins pour l'essentiel. Considérée comme la première *femme de science* et de *lettres* de France², l'auteure est née à Venise, comme fille de Thomas (Tommasso) de Pisan, docteur et astrologue, dont la formation à l'Université de Bologne lui a valu, en 1369, d'être reçu à la cour du roi Charles V de France (où il est resté jusqu'à la fin de sa vie). Mariée en 1380 à Étienne de Castel, veuve à seulement 25 ans, avec trois enfants, une mère et une nièce orpheline à sa charge, Christine a dédié sa vie aux lettres, plutôt par nécessité que par plaisir, constituant une œuvre

¹ Le nom de Christine de Pisan est orthographié de manière différente dans les études et les volumes qui lui ont été dédiés : des fois « Pisan », des fois « Pizan ». Même si sur le frontispice de l'édition critique du traité analysé ici apparaît la première forme, nous avons opté pour la seconde, la plus utilisée en français et en anglais.

² Cf. Liliane Dulac, *Christine de Pizan, femme de science, femme de lettres* dans *Christine de Pizan. Études réunies* par Juliette Dor et Marie-Elisabeth Henneau. Avec la collaboration de Bernard Ribémont, Paris, Honoré Champion éditeur, 2008, pp. 5-19.

remarquable, qui inclut des textes variés – poésies, biographies, écrits parénétiqes (rédigés pour instruire les femmes) ou appartenant au genre (très populaire au Moyen Âge) *specula principis*, comme le traité dont nous allons nous occuper³. Sans doute, les nombreuses informations concernant la vie de Christine de Pizan et la conservation de la plupart de ses écrits⁴

³ Pour ces informations et pour les commentaires suivants, v. Christine de Pizan, *Le Livre du corps de policie*. Édition critique par Robert H. Lucas, Genève, Librairie Droz, 1967, pp. IX-XXXIV (« Introduction »). Nous avons utilisé plutôt cette édition, qui a l'avantage de redonner la variante medio-française de l'un des manuscrits originels du livre, mais nous l'avons parfois complétée avec d'autres informations, extraites de deux versions plus récentes (l'une fragmentaire, l'autre intégrale), en anglais : *Medieval Political Theory. The quest for the body politic, 1100-1400*, édité par Cary Nederman et Kate Langdon Forhan, Routledge, Londres et New York, 1993 et Christine de Pizan, *The Book of the Body Politic*, édité et traduit par Kate Langdon Forhan, Cambridge University Press, 1996. Une édition plus récente du livre de Christine de Pizan a été publiée par Angus J. Kennedy en 1998 (Paris, Honoré Champion éditeur), basée sur un manuscrit différent de celui utilisé par Robert H. Lucas. Nous avons choisi l'édition plus ancienne pour une lecture plus facile – nous le rappelons – du français du XV^e siècle. Pour d'autres détails concernant la biographie de l'auteure et le contexte de l'élaboration du livre, v. la partie introductive de ces éditions, et aussi Alexandru-Florin Platon, Laurențiu Rădvan (éditeurs), *De la Cetatea lui Dumnezeu la Edictul din Nantes. Izvoare de istorie medievală, secolele V-XVI) (De la Cité de Dieu à l'Édit de Nantes. Sources pour l'histoire du Moyen Âge)*, Iași, Ed. Polirom, 2005, pp. 350-351, où il y a une synthèse de toutes les informations essentielles. Pour une analyse plus détaillée de la pensée politique de Christine de Pizan, v., plus récemment, Kate Langdon Forhan, *The Political Theory of Christine de Pizan*, Ashgate, 2002 et Karen Green, Constant J. Mews (éditeurs), *Healing the Body Politic. The Political Thought of Christine de Pizan*, Brepols, Turnhout, 2005.

⁴ De la multitude de textes de Christine de Pizan – avec des sujets variés, mais où la dimension politique est toujours très évidente – nous pouvons citer les éditions suivantes : *Le Livre des faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, vol. I-II. Édition Suzanne Solente, Paris, Honoré

expliquent l'intérêt historiographique suscité par cette femme instruite, qui a été la première à inaugurer un paradigme culturel tout à fait spécial au Moyen Âge – le paradigme de l'auteur féminin –, que Marguerite de Navarre⁵ allait elle-même suivre quelques décennies plus tard. En outre, le fait que les écrits de cette auteure ne font pas partie des créations – comme par exemple celles de la « littérature de cour » –, où la féminité occupe la place centrale dans cette période (plutôt comme objet que comme sujet, néanmoins), mais que, dans leur partie la plus substantielle, ils s'inscrivent dans une catégorie très éloignée de ce modèle, à savoir la pensée politique, a pu provoquer une curiosité naturelle parmi les chercheurs, ayant comme résultat certains exégèses remarquables⁶.

Champion, 1936-1940 ; *Le Livre de la paix*. Edition critique, introduction et notes par Charity Cannon Willard, S. Gravenhage, Mouton, 1958 ; *Le Livre de la Mutacion de Fortune*, vol. I-IV. Édition Suzanne Solente, Paris, Picard, 1959-1966 ; *Le Livre des trois Vertus*. Édition Charity Cannon Willard, Eric Hicks, Paris, Honoré Champion, 1989 ; *Le Chemin de longue étude*. Édition et traduction par Andrea Tarnowski, Paris, Le Livre de Poche, coll. „Les Lettres Gothiques”, 2000.

⁵ Pour ce « paradigme » et pour l'éducation humaniste de l'auteure, v., *inter alia*, Susan Groag Bell, « Christine de Pizan (1364-1430) : Humanism and The Problem of a Studious Woman », *Feminist Studies*, Vol. 3, N° 3-4, 1976, pp. 173-184 et Judith Laird, « Autobiographical Revelations of Christine Pizan in Her “ » », *South Central Review*, Vol. 14, N° 2, 1997, pp. 56-67.

⁶ En fait, le nombre des livres, des études et des volumes d'études dédiés à Christine de Pizan (dont la biographie et l'œuvre font l'objet des préoccupations d'une société internationale qui porte son nom, et qui a organisé pendant la dernière décennie plusieurs colloques – toujours internationaux, bien sûr) est aujourd'hui impressionnant et il n'est possible de les citer que fragmentairement. En outre parmi les livres cités à la note 1, voilà les plus récents : *Christine de Pizan 2000. Studies on Christine de Pizan in Honour of Angus J. Kennedy*. Édité par John Campbell et Nadia Margolis, Editions Rodopi B. V.,

Ainsi, de plusieurs points de vue, Christine de Pizan – aussi surnommée⁷ la seule « écrivaine politique la plus significative avant l'époque moderne » – est bien singulière. Nous pouvons affirmer la même chose pour ce qui est du texte analysé, *Le Livre du corps de policie*. Le traité n'a pas pu être daté avec précision (entre 1404 et 1407), mais il a été sans doute rédigé dans les circonstances tragiques de la seconde étape de la Guerre de Cent Ans, marquée par le conflit sanglant entre le groupe nobiliaire du duc d'Orléans et la famille des ducs de Bourgogne. Le traité – qui appartient au genre *specula principis* – propose un modèle de gouvernement efficace, capable de restaurer le prestige de la monarchie (gravement atteint par l'incapacité mentale toujours plus évidente du roi Charles VI) et de mettre fin à la division du royaume. Le destinataire est le Dauphin (Louis, duc de Guyenne), que l'auteure (et beaucoup d'autres, fidèles à la dynastie et hostiles

Amsterdam-Atlanta GA, 2000 ; Jeannine Quillet, *D'une cité à l'autre : problèmes de philosophie politique médiévale*, Paris, Honoré Champion, 2001 ; *idem*, *De Charles V à Christine de Pizan*, Paris, Honoré Champion, 2004 ; *Christine de Pizan. Une femme de science, une femme de lettres*. Études réunies par Juliette Dor et Marie-Elisabeth Henneau. Avec la collaboration de Bernard Ribémont, Paris, Honoré Champion, 2008 ; *Desireuse de plus avant enquerre...* Actes du VI^e Colloque international sur Christine de Pizan (Paris, 20-24 juillet 2006). Volume en hommage à James Laidlaw. Études réunies par Liliane Dulac, Anne Paupert, Christine Reno et Bernard Ribémont, Paris, Honoré Champion éditeur, 2008.

⁷ V. Kate Langdon Forhan, *The Political Theory of Christine de Pizan*, p. VI (« Preface »). Même s'il y a seulement huit écrits strictement « politiques » de l'auteure (cinq « miroirs des principes », deux traités ayant comme destinataires les femmes et un traité sur la paix), les idées et les conceptions de Christine de Pizan concernant l'organisation de l'État monarchique, l'exercice du pouvoir, la hiérarchie des formes d'autorité etc. sont aussi présentes dans d'autres écrits, ce qui rend ceux-ci difficiles à inscrire dans une certaine catégorie littéraire (*ibidem*).

à la « partie » bourguignonne) considérait être le seul capable d'assumer – de manière légitime – le difficile héritage de son prédécesseur. Troisième fils et huitième enfant de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, Louis était devenu l'héritier du trône le 13 Janvier 1401, après le décès prématuré de son frère aîné, Charles. A la date de l'élaboration du traité de Christine de Pizan, le duc de Guyenne n'avait pas plus de 7 ou 10 ans, et il devait être instruit pour qu'un jour il puisse devenir roi. C'est bien le but que l'auteure française poursuit dans ce texte⁸.

Le caractère spécial de ce traité est dû non pas tant au fait – dont nous avons déjà parlé – qu'il appartient à un genre apparemment inhabituel pour une création féminine, celui de la pensée politique. Son intérêt spécial découle principalement de la façon dont Christine de Pizan réalise la démonstration, pour révéler le message d'unité qu'elle a l'intention de transmettre. En termes rhétoriques, son procédé s'appelle « schématisation discursive »⁹, et le contenu de cette schématisation est *le corps humain*, comparé à l'État monarchique. Cette constatation est – on s'en doute – loin d'être inédite. Ce n'est pas nous qui la faisons pour la première fois, car la métaphore du corps, à laquelle nous nous référons, est trop évidente dans *Le Livre du corps de policie* pour avoir été ignorée. D'ailleurs, Christine de Pizan n'est pas la première à l'utiliser pour mettre en évidence ses idées. D'une manière ou

⁸ *Ibidem*, pp. 21, 24.

⁹ Cf. Jean-Blaise Grize, *Logique naturelle et communication*, Paris, P. U. F., 1996, *apud* Constantin Sălăvăstru, « Discursul politic și legitimarea puterii (Le discours politique et la légitimation du pouvoir) » dans Lavinia Betea, Alexandre Dorna (coordonateurs), *Psihologia politică, o disciplină societală* [La psychologie politique, une discipline sociale]. Traduction des textes du français par Marius Chitoșcă, Monica Negrescu, Florența Opreșan, București, Ed. Curtea Veche, 2008, p. 164 et n. 4.

d'une autre, l'image du « corps politique » se retrouve dans plusieurs textes semblables (appartenant au genre *specula principis* ou à la catégorie des traités politiques) des XIII^e–XIV^e siècles, certains d'entre eux ayant été rédigés peu de temps avant ou après ce texte¹⁰. Mais, dans le cas de l'auteure française, ce qui a été moins observé jusqu'ici, c'est le nouveau sens acquis par ce procédé rhétorique dans *Le Livre du corps de policie*, lorsqu'il est confronté aux citations semblables d'autres auteurs, et, par ailleurs, la vraie signification de cette déviation sémantique de la « norme » habituelle de ce procédé dans le traité de Christine de Pizan, déviation qui, à notre sens, a récemment été mal interprétée. La critique de cette interprétation, précédée par l'analyse de la façon dont Christine de Pizan utilise la métaphore du « corps politique », représente le sujet de lignes suivantes.

Nous ne nous occuperons pas des détails du contenu qui ne sont pas essentiels pour notre analyse, comme par exemple les idées de l'auteure concernant l'éducation d'un bon prince ou sa conception du roi idéal. Nous devons néanmoins noter que, à travers la comparaison avec le corps humain, *Le Livre du corps de policie* reproduit un modèle analogique présent pour la première fois dans son hypostase « politique » dans un traité de 1159, intitulé *Polycraticus*, rédigé par Jean de Salisbury (même si Christine de Pizan ne le mentionne pas, lui, comme source d'inspiration, mais un prétendu texte de Plutarque, *Institutio Traiani*, aussi évoqué par le canonique anglais¹¹).

¹⁰ Certaines d'entre elles sont énumérées *infra*.

¹¹ En dehors de *Polycraticus*, que Christine de Pizan semble avoir lu dans une version française, rédigée juste à son époque, le traité contient beaucoup de références latines, tirées de *Facta et Dicta Memorabilia* par Valerius Maximus (toujours dans une version française), ce qui atteste, bien sûr, la solide formation humaniste de l'auteure. Une autre

Mais, à la différence du traité de Jean de Salisbury, la structure du texte de Christine de Pizan est rigoureusement symétrique, la géométrie de la construction ayant un évident sens symbolique : les trois chapitres de l'œuvre correspondent aux principaux éléments constitutifs du « corps politique » (le roi, les chevaliers et les nobles, le peuple), eux-mêmes liés à une certaine partie du corps et aux fonctions correspondantes. La tête est le roi¹², et son importance dans le corps politique et biologique se reflète aussi dans l'espace généreux que l'auteure lui réserve dans le traité (pas moins de la moitié !)¹³.

importante source d'inspiration pour Christine de Pizan a été le traité de Gilles de Rome (Aegidius Romanus ou Egidio Colonna), *De regimine principum* (environ 1285). Les idées de ce traité – d'inspiration aristotélique, sans doute – qui, d'après Kate Langdon Forhan, semblent avoir influencé Christine de Pizan, ce qui a déterminé l'auteure française à les inclure dans son propre livre, sont l'importance de la « classe moyenne » pour la stabilité politique du royaume et – dans le même but – celle d'une forte monarchie (cf. Kate Langdon Forhan, *The Political Theory of Christine de Pizan*, p. 40).

¹² « ...Le prince ou les princes tiennent le lieu du chief en tant qu'ilz sont ou doivent estre souverains et d'eulx doivent venir les singuliers establissemens tout ainsi comme de l'entendement de l'omme sourdent et viennent les...euvres que les membres achievevent...Est il necessaire pour bien gouverner le corps de la policie publique que le chief soit sain, c'est assavoir vertueux. Car s'il est malade tout s'en sentiroit » (*Le Livre du corps de policie...*, 1, 1, 2, ed. Lucas, pp. 2, 5).

¹³ Conformément à une interprétation récente, l'importance inhabituelle que l'auteure réserve à la tête dans le corps politique ne représenterait pas seulement un indice de la signification de l'institution royale, dans sa double qualité d'instance tutélaire et de symbole d'unité, mais aussi le signe d'un changement regardant la connaissance *médicale* du corps. Si dans l'imaginaire corporel spécifique du XII^e siècle la raison et la science étaient localisées dans le cœur (comme on peut le déduire, parmi d'autres, de l'identité établie par Jean de Salisbury entre cet organe et le sénat), deux siècles plus tard, à l'époque de l'auteure française, les deux vertus auraient changé d'emplacement, étant relocalisées dans la tête. Cette mutation serait consensuelle avec le

Les mains et les bras sont associés aux nobles et aux chevaliers¹⁴, et l'abdomen, les jambes et les pieds à « tout l'universal peuple » (divisé par l'auteure en trois « estats » : les étudiants et les clercs, les marchands, les artisans et les laboureurs)¹⁵. Les grands absents de cette structure tripartite

processus de la consolidation de l'autorité royale, plutôt au détriment des plus proches conseillers, dont la fonction aurait été usurpée par le monarque, fait traduit au niveau du corps à travers l'apparition – de nouveau – du symbole de la tête (cf. Renate Blumenfeld-Kosinski, « „Enemies Within / Enemies Without“. Threats to the Body Politic in Christine de Pizan », *Medievalia et humanistica. Studies in Medieval and Renaissance Culture*, 26, 1999, p. 3-4, qui cite dans ce sens Kate Langdon Forhan, « Polycracy, Obligation, and Revolt: The Body Politic in John of Salisbury and Christine de Pizan » dans Margaret Brabant (éditeur), *Politics, Gender, and Genre: The Political Thought of Christine de Pizan*, Westview, 1992, p. 38). Nous trouvons cette conjecture discutable, ne serait-ce que parce qu'elle contredit de manière flagrante les mutations dans la perception du corps biologique consécutives à la redécouverte de l'embryologie aristotélique. En deux mots, la réintégration dans le circuit intellectuel de l'Occident médiéval du traité sur les animaux (*De animalibus*) d'Aristote, vers la moitié du XIII^e siècle, a imposé la primauté du cœur dans l'organisme humain (v. dans ce sens Romana Martorelli Vico, « Il „De formatione corporis humani in utero“ di Egidio Romano. Indagine intorno alla metodologia scientifica », *Medioevo. Rivista di storia della filosofia medievale*, XIV, 1988, pp. 291-297).

¹⁴ « Les chevaliers et les nobles tiennent le lieu des mains et des bras. Car tout ainsi que les bras de l'omme qui sont fors pour soustenir labeur et paine doivent ilz avoir la charge de deffendre le droit du prince et la chose publique, si sont aussi aux mains, car ainsi comme les mains deboutent les choses nuisibles doivent ilz mettre arriere et degetter toutes choses malfaisantes et inutiles » (I, 1, ed. Lucas, p. 3).

¹⁵ « Les aultres gens de peuple sont comme le ventre, les pieds et les jambes...Ainsi comme les jambes et piés soustiennent le fais du corps humain semblablement les laboureurs soustiennent tous les aultres estats...Le iii estat du peuple qui sont les gens de mestier et les laboureurs des terres, lesquelz nous prenons pour la darraine partie du corps de la policie qui sont comme jambes et piés dit encore Plutarque que par

sont les membres du clergé (auxquels *Polycraticus*, le traité dont nous avons parlé, avait réservé la fonction la plus importante dans le corps politique), mais aussi les « courtiers ». Nous parlons ici de la bureaucratie administrative du texte de Jean de Salisbury, ce qui montre que *Le Livre du corps de policie* ne suit pas son modèle (d'ailleurs non-déclaré) pour des raisons relatives au contexte historique dans lequel Christine de Pizan écrit¹⁶.

Au début de chaque section de son traité, l'auteure revient avec insistance sur l'ensemble corporel, en récapitulant la place et la fonction organique de chaque partie, tout en mettant en évidence dans le préambule de la dernière section de son *Livre* l'idée – essentielle pour elle, comme nous allons voir – de l'unité des trois états, évoquée à travers la comparaison avec les membres du corps¹⁷.

souveraine cure on les doit garder qu'ilz ne hurtent de aucun empechemen, pour ce que de leur hurt pourroit venir au corps trop pereilleuse cheoite. Si leur est de tant plus necessaire bonne garde et providence, comme pour le salut du corps ilz ne cessent d'aler par terre; c'est a entendre, pour les divers labeurs que font les gens de mestier qui sont necessaires a corps humain, et dont il ne se pourroit garder ne passer, tout ainsi que ung corps humain ne se pourroit passer des piés, et qu'il n'alast laidement et inutilement soy trainant et a tres grande peine sur ses mains et sur son corps, tout ainsi, ce dit il, est de la chose publique ostés les laboureurs et les gens de mestier, elle ne se pourroit soustenir » (*idem*, I, 1, III, 9, p. 3, 194-195).

¹⁶ Pour cette observation, v. aussi Renate Blumenfeld-Kosinski, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 3. L'observation faite par Kate Langdon Forhan, conformément à laquelle, en ce qui concerne les rapports entre la royauté et l'Eglise, Christine de Pizan était adepte d'une relation de domination de l'Eglise par la monarchie, puisque l'auteure française préfère l'idée d'une forte monarchie (*cf. The Political Theory of Christine de Pizan*, p. 90), est confirmée par la rareté extrême des références aux membres du clergé dans le traité que nous étudions ici.

¹⁷ « Car tout ainsi que le corps humain n'est mie entier, mais defectueux et deformé quant il lui fault aucun de ses membres, semblablement ne

La métaphore proprement-dite apparaît seulement trois fois dans le traité. Mais, si nous regardons avec plus d'attention, nous voyons qu'elle occupe la place centrale, comme une image morale de directrice. A l'exception de *Defensor pacis*, le traité bien-connu de Marsile de Padoue (de 1324), où l'image du corps est toujours centrale, faisant partie d'une grande conception organologique concernant l'État, la centralité du corps métaphorique chez Christine de Pizan est singulière parmi les écrits de la même facture, plus ou moins contemporains au *Livre du corps de policie*¹⁸. Ceci est un premier aspect de ce que nous avons appelé la « déviation de la norme » concernant l'utilisation de l'analogie corporelle dans le texte que nous analysons, qui ressort avec une évidence d'autant plus grande si nous le comparons avec d'autres écrits du même genre que le traité de Christine de Pizan. Il s'agit de *De regno*¹⁹, écrit en 1265/1266 ou entre 1260-1274 par

peut le corps de la policie estre parfait, entier ne sain se tous les estats dont nous parlons ne sont en bonne conjunction et union ensemble, ainsi qu'ilz puissent secourir et aider l'un a l'autre, chascun exerçant l'office de quoy il doit servir, lesquels divers offices ne sont a tout considerer establiz, et ne doivent servir ne mais pour la conservacion de tout ensemble tout ainsi que les membres du corps humain aident a gouverner et nourrir tout le corps. Et si tost que l'ung d'eulx default il couvient que tout s'en sente et en ait diset » (*Le Livre du corps de policie...*, III, 1, ed. Lucas, p. 166-167). La centralité de l'idée de ce traité est aussi observée par Cary J. Nederman, « The Living Body Politic: The Diversification of Organic Metaphors in Nicole Oresme and Christine de Pizan » dans Karen Green, Constant J. Mews (editors), *op. cit.*, p. 27-28.

¹⁸ L'auteure utilise la même analogie dans d'autres traités, comme dans le *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* (1404) et dans *Le Livre de la paix* (1412-1413), mais apparemment sans lui donner la même importance (cf. Kate Langdon Forhan, *The Political Theory of Christine de Pizan*, p. 57).

¹⁹ Le principal nom du traité est *De regimine principum*.

Thomas d'Aquin et continué par Ptolémée de Lucques, de *De regimine principum*, le traité du même nom datant d'environ 1285, par Aegidius Romanus / Gilles de Rome et de *Rex pacificus* (œuvre anonyme de 1302, écrite dans le contexte du conflit entre Philippe IV et le pape Boniface VIII, pour prouver l'indépendance juridictionnelle du premier). Nous pourrions aussi parler de *De ecclesiastica potestate* et de *De potestate regia et papali* (deux traités de 1301, 1302 ou 1303, respectivement, écrits par le même Aegidius Romanus / Gilles de Rome et par Johannes Quidort/Jean de Paris). Par rapport au *Livre du corps de policie*, dans tous ces textes (rédigés dans les mêmes circonstances dramatiques que le texte anonyme *Rex pacificus*), l'analogie entre le corps et l'organisation de l'État monarchique et de l'Église est plutôt marginale (ce qui ne la rend pas moins essentielle dans le système d'argumentation de chacun des auteurs)²⁰.

Le second élément qui fait la différence entre le traité de Christine de Pizan et les traités mentionnés est le but de la métaphore du corps. Dans les autres textes, le but de cette métaphore comme argument principal (ou « schématisation discursive ») est de mettre en évidence soit la supériorité du

²⁰ Nous avons fait une analyse comparative de la façon dont chacun de ces traités emploie la métaphore du « corps politique » dans Alexandru-Florin Platon, « Metafora „corpului politic” în cultura medievală a Occidentului latin (secolele XIII-XIV) », *Caiete de antropologie istorică*, année II, nr. 2 (4), juillet-décembre 2003, p. 9-29. Pour une variante étendue, en français, de ce texte, v. Alexandru-Florin Platon, « La métaphore du „corps politique” dans la culture de l'Occident latin (XIII^e-XIV^e siècles) » dans *Confesiune și cultură în Evul Mediu. În onoare Ion Toderășcu* [Confession et culture au Moyen Âge. În onoare Ion Toderășcu]. Études réunies par Bogdan-Petru Maleon et Alexandru-Florin Platon, Iași, Ed. Universității „Al. I. Cuza”, 2004, p. 267-295. Dans ces études, nous avons précisé les éditions utilisées.

pouvoir monarchique sur les autres formes de gouvernement (à travers l'analogie avec le cœur et la tête, comme dans *De regno*), soit le parallélisme juridictionnel pontifical et royal (évoqué par l'auteur anonyme de *Rex pacificus* à travers la comparaison avec le double système circulatoire de l'organisme, sanguin et nerveux) ; soit, enfin, la différence entre les attributions spécifiques des deux dignités égales, la papauté et la royauté (à travers l'image de la différenciation fonctionnelle des organes du corps, comme Johannes Quidort/Jean de Paris)²¹. Dans le traité de Christine de Pizan, la structure tripartite de l'écrit et l'emploi presque obsessionnel de l'image du « corps politique » ont un but bien distinct (identique à celui de *Polycraticus* – le modèle que l'auteure ne mentionne pas²²) : celui souligner l'importance de la coopération sociale, vue comme seul antidote possible aux dangers mortels de la discorde civile qui avait détruit l'unité du royaume²³. Et chaque exemple tiré par l'auteure de *Facta et Dicta Memorabilia*, par Valerius Maximus (qui, avec *Polycraticus* et *De regimine*

²¹ Idem, *Metafora „corpului politic” ...*, *loc. cit.*, p. 13-18 sqq.

²² V. Kate Langdon Forhan, *The Political Theory of Christine de Pizan*, p. 36, 37, 52, 57. Nous devons aussi préciser que chez l'auteure française l'idée de la coopération des parties constitutives de l'État est beaucoup plus accentuée que chez Jean de Salisbury : en fait, nous l'avons déjà dit, c'est l'idée centrale du livre entier.

²³ Discorde que l'auteure, dans un livre de même type que *Le Livre du corps de policie*, intitulé *Le Livre de la paix*, décrit comme destruction corporelle (cf. Renate Blumenfeld-Kosinski, *op. cit.*, *loc. cit.*, p. 4-5). Toutes les analyses ne sont pas d'accord avec l'importance de cette idée dans *Le Livre du corps de policie*. Pour une opinion contraire, v. Barry Collett, « The Three Mirrors of Christine de Pizan » dans Karen Green, Constant J. Mews (éditeurs), *op. cit.*, pp. 2-18, qui, en ratant, d'après nous, le sens profond du traité, considère que le but de Christine de Pizan a été celui de réaliser un « miroir » moral « canonique » du bon gouvernement (pour cette affirmation, v. pp. 13-14 de l'étude dans le volume cité).

principum de Gilles de Rome (Aegidius Romanus) constituent la troisième source d'inspiration du traité²⁴ – que l'on parle des actes d'héroïsme des personnages de l'Antiquité romaine, des vertus ou des conduites mémorables – acquiert du sens seulement en relation avec l'exigence impérative de rétablir cette unité perdue. Ce ne sont pas les relations entre le monarque et le clergé (ou le pape) qui préoccupent l'auteure (d'ailleurs, à l'époque où écrivait Christine de Pizan, la souveraineté juridictionnelle du premier était en cours d'être définitivement établie²⁵), ni le problème, aussi complexe et important, du fonctionnement de la « société politique » (de cour), qui occupe un espace considérable dans l'œuvre de Jean de Salisbury (ce qui explique l'ignorance du rôle des « juges », des « fonctionnaires », des « questeurs » et des « greffiers », mentionnés par le clerc anglais). La préoccupation capitale de Christine de Pizan est de reconstituer la cohésion de l'État. C'est pourquoi le modèle hiérarchique pyramidal

²⁴ Traduit en français et bien annoté par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse, en 1402, *Facta et dicta...* a été largement utilisé au Moyen Âge (dans les deux variantes, en latin et en français) pour ses nombreuses *exempla*. Christine de Pizan l'a utilisé aussi, mais sans faire la distinction entre le livre proprement dit et les commentaires (très politiques) des traducteurs (v. Kate Langdon Forhan, *The political Theory of Christine de Pizan*, p. 57). Sur la manière dont Christine de Pizan utilise les exemples historiques extraits de cette source, v. Liliane Dulac, « Quelques éléments d'une poétique de l'exemple dans le Corps de police » dans le volume *Christine de Pizan 2000*, ed. cit., pp. 91-104. Pour les sources du traité de Christine de Pizan, v. aussi Jeannine Quillet, « Le Livre du corps de police de Christine de Pizan » dans idem, *De Charles V à Christine de Pizan*, ed. cit., pp. 39-41. V. *supra*, n. 11.

²⁵ Les références au clergé et à la papauté sont quasi-inexistantes dans *Le Livre du corps de police*. V., dans le même sens, Cary J. Nederman, *The Living Body...*, loc. cit., p. 28 et, de nouveau, les considérations de la note 16.

mis en évidence par *Polycraticus* a dû lui sembler – nous nous imaginons – plus adéquat que le modèle concentrique-spatial, construit sur le binôme tête-cœur, présent dans les œuvres dont nous avons parlé. A une époque où les fils qui reliaient les différentes composantes (« membres ») du royaume étaient sur le point de se rompre à cause de la fragilité de la « tête »²⁶, sa restauration et, consécutivement, celle de la hiérarchie qui en dérivait, étaient sans doute primordiales. Mais cela n'était pas possible sans repenser en même temps la façon de se structurer et de fonctionner du pouvoir. C'est seulement ainsi que nous pouvons expliquer, d'une part, pourquoi le traité de Christine de Pizan s'adresse non pas au roi présent – déjà compromis suite à sa première attaque de démence –, mais au Dauphin, au *futur* monarque, tout en lui présentant les moyens d'une éducation adéquate et d'un meilleur gouvernement, et d'autre part, la raison pour laquelle cette discussion occupe la partie la plus importante du traité.

Le Livre du corps de policie ne représente pas une simple évocation du corps politique, en analogie avec le corps humain. Cette métaphore n'apparaît pas seulement – comme nous avons pu le voir dans des œuvres plus anciennes – lorsque l'auteure veut mettre en évidence une idée ou une autre. Tout comme *Defensor pacis*, mais d'une autre façon, le traité de Christine de Pizan – et en même temps *toutes* ses œuvres, d'après la remarque bien placée de Renate Blumenfeld-Kosinski²⁷ – est *effectivement* construit *sur* cette métaphore, qui acquiert dans ce cas une fonction coordonatrice

²⁶ Pour les événements de cette période de la Guerre de Cent Ans, v. *inter alia* l'édition Lucas du traité que nous étudions, pp. IX-XIX (« Introduction »).

²⁷ *Op. cit., loc. cit., passim.*

également²⁸. Ainsi, comme Marsile de Padoue, l'auteur procède comme si elle voulait nous dire que, lorsqu'un message politique doit être transmis immédiatement (dans des situations spéciales), il est vital pour sa capacité de persuasion qu'il soit lié à une idée ou à une image avec une force universelle de suggestion. En autres mots, il doit être « incarné ».

Ceci dit, il est très difficile, voire impossible, d'interpréter l'utilisation de la métaphore du corps politique dans *Le Livre du corps de policie* comme indice d'une supposée prédilection de l'auteure pour une autre manière, plus *égalitaire*, d'organiser les relations politiques dans le royaume français, en contraste avec l'habituel principe monarchique. C'est bien la lecture du traité faite par Cary J. Nederman, qui n'hésite pas à en tirer la conclusion que la métaphore du corps serait devenue, vers la fin du Moyen Age, extrêmement « instable », ayant subi une diversité de transformations qui montrent non seulement l'intention de nombreux auteurs (comme Christine de Pizan et Nicole Oresme) de changer (ou subvertir) les doctrines sociales et politiques conventionnelles, mais aussi la nouvelle « plasticité » de cette image même, ce qui nous interdirait, affirme la commentatrice, de parler d'une seule « idée du corps politique au Moyen Age »²⁹. Mais voilà la citation intégrale :

²⁸ Fait très bien remarqué aussi par Cary J. Nederman, qui affirme même que « l'écrivaine française a été le seul auteur politique de l'Europe médiévale ou du début de la période moderne qui ait conçu un livre entier [...] autour du terme du corps politique » (*The Living Body...*, *loc. cit.*, p. 19).

²⁹ Cary J. Nederman, *The Living Body...*, *loc. cit.*, p. 29. La totalité de l'étude citée est construite sur cette idée, répétée aussi dans un texte préliminaire : Cary J. Nederman, « Body Politics. The Diversification of the Organic Metaphors in the later Middle Ages », *Pensiero Politico Medievale*, 2, 2004, p. 59-87.

« The impression that one often receives from the scholarly literature on the history of the body politic is of a static and lifeless metaphor that has been deployed to express a single monotonous point about hierarchy and subordination. But the way in which Nicole Oresme³⁰ and Christine de Pisan utilized the corporeal analogy,... as a means through which to express equilibrium and equity, reveals just how capacious the image could be. The application of the metaphor in such a fundamentally anti-hierarchical fashion highlights the opportunities for confounding and even subverting its more traditional versions... Oresme and Christine were fully cognizant of the 'incoherence' of a unified body and the possibilities for its reshaping »³¹.

Cary J. Nederman considère aussi que dans *Le Livre du corps de policie* le rôle de la « tête » dans la « détermination de la substance du bien commun et des moyens d'y arriver » serait « secondaire », car il est « dépendant de la coopération entre les parties du corps »³² (ce qui constituerait, d'après l'auteure, la preuve de la « sensibilité égalitaire » de Christine de Pizan). Par ailleurs, la commentatrice pense que l'idée – mise en évidence bien des fois par l'auteure – de l'interdépendance des organes diminuerait considérablement le principe de la hiérarchie et de la subordination des membres, et même qu'elle l'annulerait.

En substance, cette thèse nous semble fondamentalement incorrecte.

D'abord, si nous prenons en considération seulement l'idée du rôle « secondaire » du roi dans le texte de Christine de Pizan,

³⁰ Les principaux livres de cet auteur bien connu – *De moneta* et *Le Livre de politiques* – sont commentés du même point de vue par l'auteure dans la même étude.

³¹ *The Living Body...*, loc. cit., p. 32.

³² *Ibidem*, p. 33.

nous constatons que Nederman ignore non seulement le nombre de pages que l'auteur lui dédie (nous l'avons déjà mentionné : il s'agit de la *moitié* du livre !), mais aussi le fait – pas moins essentiel – que le destinataire du livre est bien le Dauphin (Louis, duc de Guyenne). Pour le moment, nous n'allons pas discuter l'observation que la prétendue diminution de la prééminence de la « tête » dans l'hierarchie des organes constitutifs du corps « politique » est incompatible avec le spécifique apodictique du livre (conçu comme un manuel moral-politique pour le futur monarque). Néanmoins, la commentatrice ne tient même pas compte du fait – présent dans tous les traités de ce genre – que l'accentuation de l'idée de la « réciprocité organique » (d'après ses mots) des membres, quelque importante qu'elle soit dans la plaidoirie de Christine de Pizan, n'exclut et ne diminue pas l'importance de la subordination hiérarchique à un « membre » dominant. Au contraire, cette accentuation la met d'autant plus en évidence que l'auteure – comme dans tous les traités de ce genre – assoit cette prééminence (acceptée à l'époque comme parfaitement naturelle) sur les obligations du monarque envers les « petits ». L'idée du « bon gouvernement » qui, avec celle de la « cohésion du corps politique », est présente tout au long du traité, n'exclut ou ne diminue pas les notions de hiérarchie et d'autorité, mais – bien au contraire ! – elle les implique au plus haut degré. Autrement, le « corps politique » même, comme image de l'unité, n'aurait plus de sens. Evidente dans tous les œuvres analysées, l'idée de hiérarchie ne perd pas son importance dans *Le Livre du corps de policie*.

Dans cette situation, une question se pose : est-ce que la manière dont la métaphore du « corps politique » se présente dans le traité de Christine de Pizan trahit – comme le pense Cary J. Nederman – son « instabilité » dans cette période ? À notre sens, la commentatrice a de nouveau tort. En fait, ce

que Cary J. Nederman considère comme nouveauté dans l'utilisation de la métaphore (c'est-à-dire l'insistance de l'auteure française sur l'idée de l'interdépendance des membres) n'est qu'un simple (et banal) changement d'accent ou – dans le langage de la théorie musicale – une modification de ton, dans les limites du *même* schéma interprétatif (intact au long des siècles), qui associe toujours au corps métaphorique trois caractéristiques perpétuelles (spécifiques, bien sûr, au corps naturel aussi): *l'unité, la hiérarchie et l'interdépendance* des composantes. Ce n'est pas la variété qui définit les occurrences de la métaphore du corps aux XIV^e – XV^e siècles, mais la *monotonie*; la même monotonie, non pas altérée, mais renforcée à travers la primauté acquise tour à tour, dans des circonstances historiques bien précises, par chacun de ces trois éléments. La métaphore du corps politique est restée la même à cette époque-là aussi. Ce sont seulement les *idées* auxquelles elle a servi dans un certain contexte historique qui ont changé³³.

³³ Une interprétation moins iconoclaste que celle de Cary J. Nederman, mais à notre sens toujours aussi discutable, déduite de la lecture du même texte, a été énoncée par Nicole Hochner. D'après cette interprétation, la hiérarchie sociale-politique, la différenciation fonctionnelle et l'interdépendance entre les parties du « corps politique », illustrées par la métaphore du même nom utilisée par Christine de Pizan n'excluent pas la sympathie de l'auteure française pour la mobilité sociale des *personnes*. Cette idée est en conformité avec ce que Nicole Hochner nomme une philosophie de la méritocratie, mais très peu documentée, à notre opinion, par le texte du traité et peu lisible – d'après les mots de l'auteure – « entre les lignes » v. « Claude Seyssel, lecteur du "Corps de policie". Une filiation politique? » dans le volume *Désireuse de plus avant enquerre...*, ed. cit., pp. 79-82). Kate Langdon Forhan, bien qu'elles soit aussi d'accord avec le fait que la métaphore du « corps politique » n'illustre pas dans les écrits de Christine de Pizan le concept de l'égalité politique ou

sociale (« the idea of body politic does not represent a concept of political or social equality »), mais – tout au plus – une attitude caritative, typiquement chrétienne, de sensibilité envers les membres humbles et sans défense du « corps politique », considère cependant – ce que nous considérons aussi comme une affirmation non vraisemblable – que la façon dont l’auteure française interprète cette métaphore « a préparé le chemin pour l’évolution du concept d’égalité dans la direction de son équivalent moderne » (« the development of this metaphor may, in fact, have prepared the way for the evolution of the concept of equality as its modern equivalent »; cf. *The Political Theory of Christine de Pizan*, p. 65).